

METTRE EN ŒUVRE LE PACTE VERT POUR L'EUROPE

LA DÉCENNIE DÉCISIVE

L'UE réduira ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 1990, comme convenu dans la loi européenne sur le climat. Le 14 juillet 2021, la Commission a présenté des propositions visant à atteindre ces objectifs et à faire du pacte vert pour l'Europe une réalité.

